



Morbihan

1^{er} trimestre 2010

Session

Contact presse: Davy DANO – tél. 02 97 54 80 02 – portable 06 88 80 46 98 – fax 02 97 54 80 40 – courriel: davy.dano@cg56.fr

Baisse des recettes, hausse des dépenses... La crise pèse sur le budget 2010 !

*Rendez-vous le plus important de la vie d'un Département après celui des Orientations Budgétaires, le **budget** est un document politique et financier qui **dresse l'ensemble des recettes et des dépenses pour l'année à venir**. Dès lors, il est nécessairement prévisionnel (par opposition au **compte administratif qui retrace l'ensemble des charges et crédits effectivement réalisés sur une année**).*

*Le vote du budget **autorise** les recettes et les dépenses de l'année. Ce texte est donc l'expression financière des plans d'action retenus par la collectivité. Mieux, c'est un **outil essentiel de prévision et d'aide au pilotage de l'institution**.*

*Le budget comporte deux sections : le **budget de fonctionnement** (nécessaire à la gestion de nos interventions) et le **budget d'investissement**.*

Enfin, il doit être équilibré, c'est-à-dire ni excédentaire, ni déficitaire.

Quel budget pour 2010 ?

Sans surprise, le budget 2010 fait converger 2 orientations principales :

- d'une part, ce que l'on appellera un **contexte de « sortie de crise »**, c'est-à-dire que la construction du budget 2010 doit tenir compte des conséquences de la crise socio-économique et de ses incidences sur l'exécution du budget 2009 ;
- d'autre part, la **poursuite de la démarche de développement durable** avec en particulier en 2010 **l'évaluation extra-financière de notre action**.

Cela, dans un environnement incertain et changeant : la **réforme fiscale** s'applique dès cette année et modifiera en profondeur la structure des budgets à venir.

Quels objectifs pour 2010 ?

Quand il y a « crise », l'effet est le même pour tous ! Baisse des recettes, hausse des dépenses. Or, même si les ressources sont objectivement amoindries par le contexte économique nouveau, il va falloir continuer à :

- **assurer les « dépenses obligatoires »** et répondre aux missions de solidarité ;
- **investir** et ne pas « baisser les bras » en matière de relance économique ;
- **ne pas augmenter le rythme d'endettement** car l'idée de faire porter l'effort sur les générations futures n'est pas soutenable. De plus, ce ne serait pas exactement dans l'esprit du développement durable !

Quelles conséquences sur le budget à venir ?

Globalement, **les recettes de fonctionnement diminuent**, en grande partie à cause de la chute des droits de mutation* et à la stagnation des dotations de l'Etat.

La chute du produit des droits de mutation – prélevés essentiellement sur les transactions immobilières et directement tributaires de la conjoncture – ne permet plus d'amortir, comme par le passé, l'accroissement des dépenses d'action sociale. Celles-ci, particulièrement les dépenses relatives à l'insertion – dont l'évolution est étroitement liée au marché de l'emploi –, sont contraintes pour une large part, et vont connaître une progression très importante en 2010 (+ 6,7 %), notamment du fait de l'accélération du nombre de bénéficiaires du rSa.

Bref, **les dépenses de fonctionnement progressent (+ 5,13 %) quand les recettes baissent (-0,8 %)**.

Ici, ce qu'on appelle l'« effet ciseau » (évolution contraire des ressources et des dépenses) **s'accroît sensiblement**.

* De 86,6 millions d'euros en 2007, les droits de mutation ont représenté 74,4 millions en 2008 et environ 50 millions en 2009. Le même montant est reconduit en 2010.

Quelle réponse à ce contexte nouveau ?

Afin de **continuer à soutenir le territoire** et afin de pouvoir **répondre, en termes de solidarité, aux Morbihannais dans la difficulté** – notamment ceux qui n'ont pas d'emploi –, un effort est demandé aux contribuables. **Il est en effet proposé une augmentation de 3,5 % des taux de fiscalité directe.**

Cette décision permettra d'équilibrer le budget **sans sacrifier le niveau d'investissement et sans accroître le recours à l'emprunt** qui ne ferait que retarder l'échéance, et faire peser les difficultés d'aujourd'hui sur les générations futures.

Rappelons pour finir que **cette augmentation porte sur une assiette réduite puisque la taxe professionnelle a été supprimée et remplacée par une dotation de compensation.**

Développement durable : le choix clair de la transparence !

En termes de développement durable, le Département du Morbihan poursuit avec méthode et pragmatisme sa démarche pour aboutir à l'élaboration de son programme d'actions intitulé « **Agenda 21** ».

Il a déjà dressé son « **portrait de territoire** », soumis en ce moment aux principaux acteurs du département : partenaires institutionnels, collectivités locales, experts ou grand public. Il passe aujourd'hui à une **nouvelle étape** : soumettre ses propres politiques publiques à une **évaluation extra-financière** réalisée par un cabinet indépendant extérieur *BMJ Ratings*.

Le Conseil général a en effet souhaité disposer d'une évaluation **fiable avant d'engager son Agenda 21**. Cet examen permettra d'apprécier la situation et de constater si la démarche engagée prend, ou non, le « bon chemin ».

Avec cette évaluation, le Département disposera également d'un **point d'ancrage** qui lui permettra de **faire évoluer ses objectifs et orienter ses actions futures**. Il s'agit ainsi de mesurer les écarts entre les besoins du territoire et la nature des réponses du Département.

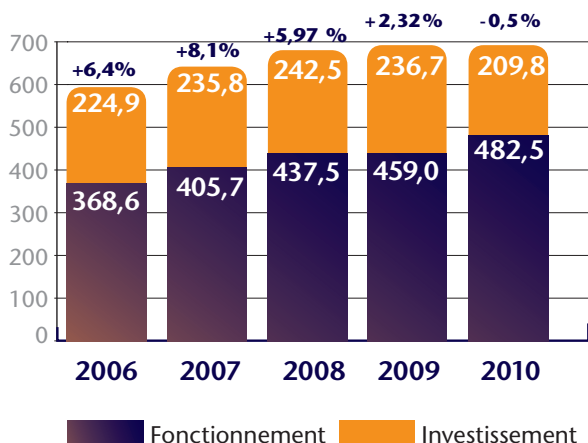
L'ensemble des résultats sera communiqué aux élus lors de la prochaine session. Cet exercice de « **transparence** » est une décision particulièrement importante, courageuse même.

Viendra ensuite le temps des propositions, qui seront construites tout au long de l'année, et qui seront proposées lors des orientations budgétaires fin 2010.

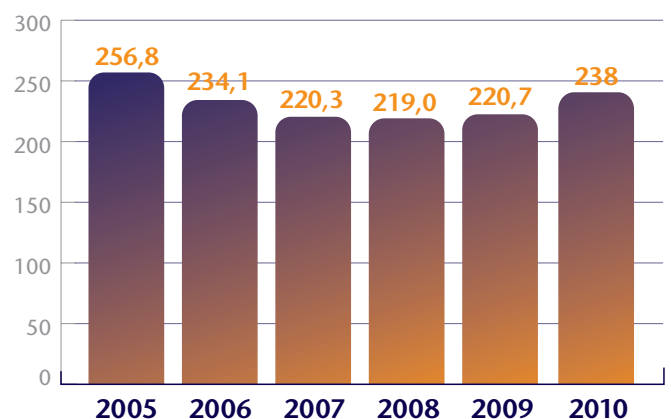
Quel budget pour 2010 ?

En diminution de près de 0,5 % par rapport à 2009 (695,63 M€), **le budget 2010 s'élève à 692,37 M€, dont 482,55 M€ (69,7 %) au titre de la section de fonctionnement et 209,82 M€ (30,3 %) au titre de la section d'investissement.**

Évolution du budget primitif
(en millions d'euros)



Évolution de l'encours de la dette
(en millions d'euros)



D'où vient l'argent ?

Le budget du Département provient pour près de 52 % de la fiscalité directe et indirecte, pour 31 % des dotations de l'État, pour 11 % de l'emprunt et pour un peu plus de 6 % de recouvrements et recettes diverses.

– **La fiscalité directe** (228,5 M€ contre 215 M€ en 2009) répartie entre la taxe d'habitation, acquittée par tous les occupants d'un logement, les deux taxes foncières (foncier bâti et non bâti) qui sont perçues aussi bien auprès des ménages que des entreprises.

La taxe professionnelle (payée par les entreprises) est remplacée par la nouvelle cotisation économique territoriale (CET). Applicable aux entreprises dès 2010, elle sera perçue par les collectivités à partir de 2011. Cette année, le Département recevra donc une compensation « de transition » représentant environ 70 M€.

– **La fiscalité indirecte** (130 M€ contre 145,7 M€ en 2009) est constituée de plusieurs taxes :

› **Les droits de mutation** représentent 50 M€ (contre 67 M€ en 2009) et sont essentiellement prélevés sur les transactions immobilières.

› **La TIPP** (taxe intérieure sur les produits pétroliers) et la **TSCA** (taxe spéciale sur les conventions d'assurances) se montent respectivement à 34,1 M€ et 34,9 M€. Il s'agit de fiscalité transférée par l'État aux Départements pour financer les nouvelles compétences (acte II de la décentralisation). Pour ces deux taxes, le Département ne peut pas fixer son propre taux d'imposition mais perçoit seulement un pourcentage de leur produit national.

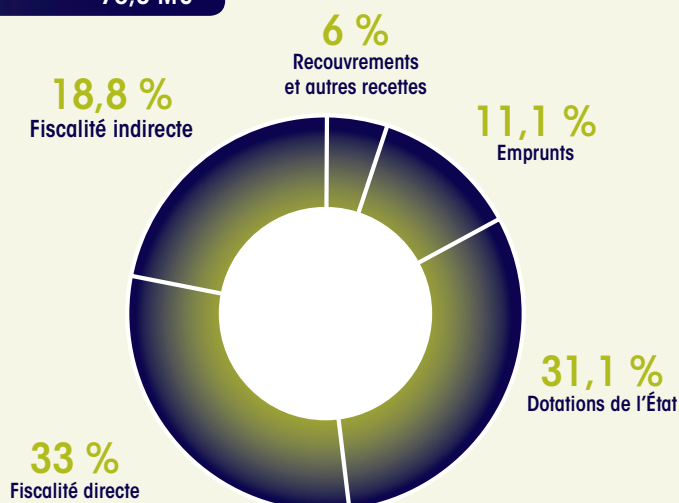
› **Diverses taxes** portant notamment sur l'électricité, l'urbanisme ou les espaces naturels sensibles (11 M€).

– **Les dotations de l'État** (215,13 M€ contre 215,61 M€ en 2009) sont composées de plusieurs enveloppes dont la plus importante est la DGF (dotation globale de fonctionnement) qui représente 144,2 M€.

– **Les recouvrements et autres recettes** (42,24 M€ contre 42,82 M€ en 2009) comprennent diverses ressources du Département comme les recouvrements d'aide sociale, les prêts et avances, les produits domaniaux ou les participations d'autres collectivités.

– En complément des ressources citées précédemment, **l'emprunt** (76,5 M€ en 2010, montant identique à 2009) vient financer une partie des investissements réalisés par le Département.

Dotations de l'État	215 M€
Fiscalité directe	228,5 M€
Fiscalité indirecte	130 M€
Recouvrements et autres recettes	42 M€
Emprunts	76,5 M€

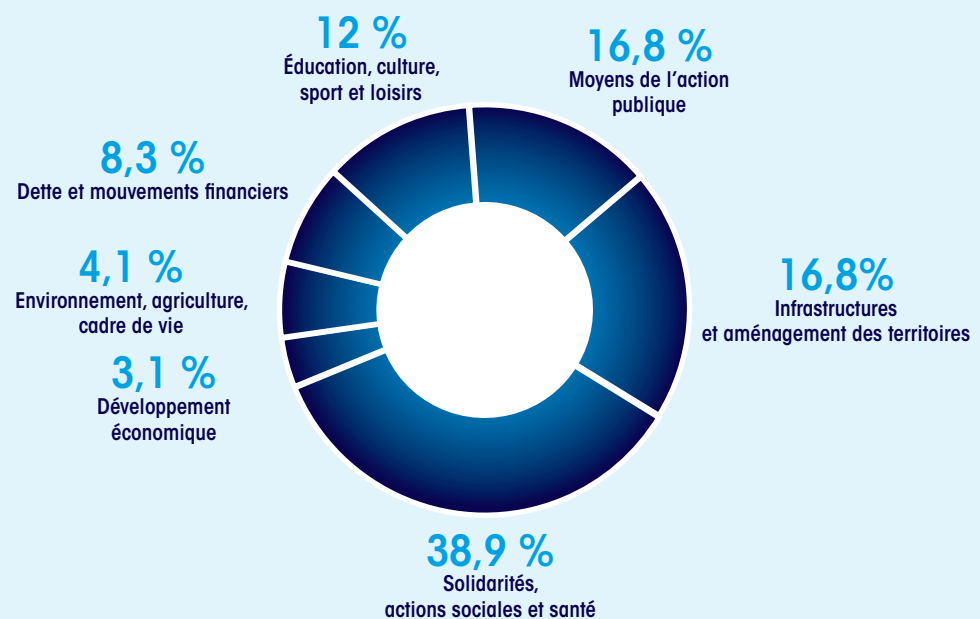


Où va l'argent ?

Les dépenses d'Action sociale et de santé pèsent **269 M€**, soit presque 40 % du budget 2010 (il faut y ajouter une grosse partie des dépenses consacrées au personnel et frais d'administration).

Elles augmentent de 6,7 % par rapport au budget précédent avec une progression dans tous les secteurs : personnes âgées (+3,2 %), personnes handicapées (+7,2 %), protection de l'enfance (+2,9 %), mais ce sont bien les crédits destinés à l'insertion et à l'emploi qui explosent avec une évolution de plus de 18 %. Ainsi le rSa est doté d'un crédit de 48 M€ contre 40 M€ en 2009 pour le Rmi/rSa.

Solidarités, actions sociale et santé	269 M€
Infrastructures et aménagement des territoires	116 M€
Moyens de l'action publique (personnel, administration, SDIS)	116 M€
Éducation, culture, sport et loisirs	83 M€
Environnement, agriculture et cadre de vie	28 M€
Développement économique	22 M€
Dette et mouvements financiers	58 M€



Partenariats territoriaux : le bilan à mi-parcours !

Politique de partenariat territorial. Conventions de partenariat territorial 2006-2012. Révision à mi-parcours. Livre II. Rapport n°8 (p.55).



© S. Le Courmèrec

Signés fin 2006, les contrats de partenariats territoriaux entre le Département et chacun des 7 pays ont permis de sécuriser le financement de 110 projets structurants (239 M€ de dépenses) et d'apporter aux 65 maîtres d'ouvrages concernés des garanties sur le **maintien dans le temps de la participation financière du Département dans leurs projets.**

Le bilan à mi-parcours atteste de l'efficacité de cette politique pragmatique et souple de soutien au développement du territoire morbihannais. Sur 110 projets inscrits en 2006, 22 ont été abandonnés ou différés, 48 projets ont fait l'objet d'un vote favorable du Conseil général et 40 projets sont en cours de préparation. Concrètement, cela signifie que **pour un coût total des projets actualisés d'environ 245,4 M€, la participation départementale s'élève à 29,7 M€.**

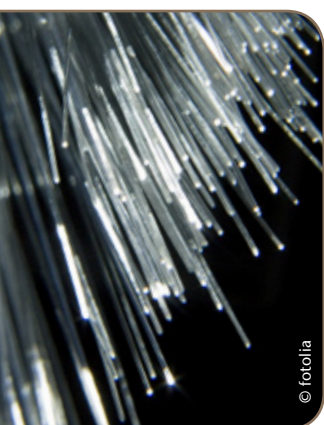
Depuis 2006, de nombreux contrats ont été établis par les Pays, notamment avec l'Europe et l'Etat pour des dispositifs comme le CPER, le programme Leader, etc., ce qui vient compliquer, notamment sur le plan financier, le suivi des dossiers.

De plus, certains projets ont été abandonnés ou revus par leurs porteurs. D'autres ont émergé. **C'est pourquoi, à mi-parcours, le Département a souhaité réviser le contrat de partenariat initial.**

Il a recensé parmi ces nouvelles opérations, celles qui pourraient être intégrées dans le partenariat territorial actuel : cela concerne environ 90 nouvelles opérations qui représentent un montant total de dépenses de 69,1 M€. Elles pourraient être accompagnées par le Département à hauteur de 11,8 M€.

Malgré la conjoncture et le vent de réformes, le Département poursuit donc ses investissements et continue à soutenir activement les 261 communes et les 28 communautés de communes de son territoire. Chaque année, le Morbihan est placé parmi les 10 départements les plus redistributeurs de France ; il faut dire qu'il a toujours maintenu le principe du « 50-50 » (à un euro d'investissement direct correspond un euro d'investissement indirect).

Pour finir, et afin de rester en cohérence avec ses exigences en termes de développement durable, il souhaite que les nouvelles modalités d'octroi des aides départementales en matière de respect des critères de développement durable, soient appliquées à ces nouveaux projets.



© fotolia

Haut-débit : de nouvelles dispositions pour les Morbihannais inéligibles !

Technologie de l'information et de la communication. Création d'un dispositif d'aide relatif à l'accès Internet à haut débit. Livre II. Rapport n°10 (p.76).

« **Le haut-débit pour tous !** ». Voilà à quoi s'est engagé le Conseil général du Morbihan en lançant, fin 2007, son « Plan d'aménagement numérique du territoire ». Depuis, le Département a tenu ses engagements en signant un partenariat Public Privé avec France Telecom (septembre 2009). Celui-ci déploie actuellement et jusqu'à fin 2010, le réseau *Morbihan haut-débit* qui donnera accès à l'Internet à haut-débit via ADSL à plus de 4 000 foyers et augmentera fortement le débit de plus de 20 000 lignes téléphoniques.

Il s'avère toutefois qu'après la mise en œuvre de ce réseau par notre partenaire France Telecom, deux types de lignes ne seront toujours pas éligibles à l'Internet haut-débit via la technologie ADSL ; soit pour des raisons techniques, soit en raison de coûts trop importants. Cela représente environ 1 171 foyers ou entreprises.

Deux solutions alternatives à l'ADSL sont possibles : le satellite (en positionnant une parabole sur leur habitation, les foyers peuvent accéder à l'internet à haut-débit via une liaison satellite) **ou le WI-MAX** (norme qui permet la transmission de données numériques par voie hertzienne).

Le Département proposera une participation financière à l'acquisition du matériel de connexion (soit une parabole, soit un terminal Wi-Max) pour les Morbihannais dont les lignes seront identifiées comme inéligibles à l'ADSL.

L'objectif de 100 % des Morbihannais connectés sera ainsi tenu conformément aux engagements du Département et avec l'objectif de maintenir l'attractivité du Morbihan aussi bien pour les particuliers que pour les professionnels.

Projet de parc naturel régional (PNR) : oui sur les objectifs !

*Projet de création d'un parc naturel régional du Golfe du Morbihan :
prise de position du conseil général en l'état actuel d'avancement de la démarche. Livre II. Rapport n°19 (p.138)*

Dans le cadre de sa démarche de développement durable et de la préparation de son agenda 21, le Conseil général a réalisé **un portrait du territoire « Morbihan »**. Cet état des lieux met en exergue les principaux défis que le département doit relever et identifie les enjeux qui préoccupent le plus les Morbihannais.

Ce diagnostic converge clairement avec les constats établis par le projet de parc naturel régional (PNR). Il recoupe et reprend en effet beaucoup des préoccupations et propositions exprimées dans le projet de charte. **En clair, sur les objectifs, le Département est plutôt en accord avec les promoteurs du parc naturel régional (PNR).**

Seulement, la réflexion sur la création d'un parc naturel régional intéressant le Golfe du Morbihan est ancienne. **Depuis qu'elle a été initiée en 1996, le législateur a imaginé de nouveaux outils dont la Loi dit « Grenelle II »** adoptée par le Sénat le 8 octobre 2009.

De plus, de son côté, le Département a été le 1^{er} département à signer la charte régionale des espaces côtiers, document qui fixe les objectifs à atteindre, les orientations à prendre et les actions à mettre en œuvre pour un développement durable de son littoral. Il n'a pas non plus attendu le projet de charte pour s'engager, au travers de sa politique en matière d'espaces naturels sensibles, sur la préservation du patrimoine naturel des 38 communes concernées par son périmètre*.

La Loi « Grenelle II » introduit la notion de SCOT renforcé, « musclant » considérablement les objectifs environnementaux de celui-ci. Cette évolution ouvre des perspectives nouvelles ! Ainsi étoffé, le SCOT peut désormais mettre à disposition des collectivités l'ensemble des outils que poursuivait de porter pour elles le PNR.

Cela a aussi l'avantage de :

- ne pas créer de nouvelles structures ;
- permettre à l'ensemble des documents d'urbanisme et d'aménagement de s'appliquer à tout ou partie des intercommunalités sur leur initiative.

Cette 2^e formule interroge le modèle de PNR.

Dans ce contexte, le Département, en accord avec les objectifs mais s'interrogeant sur les moyens, **propose de retenir 2 hypothèses :**

- **l'application de l'esprit de la Loi « Grenelle II » avec l'élaboration, dans les collectivités, de SCOT mettant en œuvre ces nouvelles dispositions** et permettant de créer un espace plus vaste de gestion intégrée des zones côtières du département. Cette formule a en effet l'avantage d'être applicable sur l'ensemble des espaces littoraux du département (sans poser de limite stricte sur le plan géographique) et de ne pas singulariser – pour 12 ans – les enjeux d'un territoire par rapport aux problématiques globales du Morbihan.
- **Celle mobilisant le PNR.** Si les communes et les intercommunalités – d'abord au travers de leur expression au sein du SIAGM, puis lors de leurs propres délibérations –, souhaitent poursuivre avec cet outil, **le Département soutiendra sa mise en œuvre.**

Le Département se ralliera à l'option qui aura été explicitement choisie par les communes et collectivités du Golfe du Morbihan.

Enfin, si PNR il y a, le Département ne saurait être moins représenté que la Région dans la gouvernance du Parc. Dans ce cadre, il s'engagerait à doter le syndicat mixte du parc de moyens financiers équivalents à ceux apportés par la région. **A contribution égale, représentation égale !**



© Andre RIGAUD

* Voir « Politique départementale des espaces naturels sensibles et de la randonnée » ci-après.



© Andre RIGAUD

Le Département renforce ses actions en faveur des espaces naturels sensibles et de la randonnée !

*Politique départementale des espaces naturels sensibles et de la randonnée.
Livre II. Rapport n°23 (p.176).*



© S. Le Gourrière

Dans un avis intermédiaire sur le projet de charte de parc naturel régional du Golfe, le Conseil national de la protection de la nature (CNP) a interpellé le Département en indiquant que celui-ci n'avait pas exprimé un souhait évident de s'investir en matière de préservation du patrimoine naturel à travers sa politique des espaces naturels sensibles (ENS).

Or, le Département est propriétaire de 488 ha sur ce territoire (15 % de ses ENS) et finance les interventions d'entretien et de valorisation sur les 403 ha appartenant au Conservatoire du littoral. L'ensemble de ces sites naturels sont également inclus dans le périmètre Natura 2000, témoignant – s'il en fallait – de la volonté du Conseil général de faire de ces sites l'un des enjeux majeurs de sa politique en matière d'espaces naturels sensibles.

Rappelons aussi que le Département est propriétaire de 3 168 ha de terrain au titre des espaces naturels sensibles, sur 91 communes morbihannaises dont 74 littorales.

Parallèlement, et depuis plus de 10 ans, il contribue au développement de la randonnée avec 3 350 km de sentiers pédestres (sentiers de grande et petite randonnée, chemins de halage et sentiers côtiers) et 650 km de sentiers équestres disponibles.

Par cette politique, le Département poursuit un triple objectif : l'acquisition, l'aménagement et la gestion, ainsi que l'accueil du public sur ses espaces naturels sensibles.

Afin de préserver et développer leur biodiversité, le Département va, en 2010, continuer à acquérir des terrains en se concentrant sur les plus vulnérables et les plus riches écologiquement. On peut notamment citer Le jardin aux moines à Néant-sur-Yvel (5,1 ha) ; Er Varques à Ploemel (3,7 ha) ou Botcol à Saint-Aignan (2,6 ha).

Le Conseil général consacrera 2,7 M€ à cette politique en 2010, montant estimatif de la taxe départementale des espaces naturels sensibles (TDENS).

Voies navigables : le Département n'est plus concessionnaire mais poursuit son action !

Infrastructures fluviales. Livre II. Rapport n°15 (p.118).



© Le Divernah

Voilà près de 20 ans que le Département assurait le rôle de concessionnaire de l'ensemble du domaine public fluvial avec du personnel mis à sa disposition par l'Etat.

Depuis le 1^{er} janvier 2010, la Région est devenue propriétaire de l'ensemble du domaine public fluvial et les services des voies navigables lui ont été transférés.

Dans ce nouveau contexte, il est mis fin à la concession. Mais désireux de poursuivre la mise en valeur des voies navigables, le Département s'est engagé à conventionner avec la Région afin de réaliser une programmation commune et de financer une partie des travaux à mener sur les voies navigables et les chemins de halage.

Parc d'activités des Pierres Blanches à Mauron : projet de création d'un syndicat mixte !

Parc d'activités d'intérêt départemental des Pierres Blanches. Projet de création d'un syndicat mixte. Livre III. Rapport n°34 (p.302).

En janvier 2009, l'assemblée départementale a retenu le projet de **parc d'activités des Pierres Blanches et de la gare de ferroutage** situés sur le territoire de la communauté de communes du Pays de Mauron en Brocéliande comme « **d'intérêt départemental** ».

Cette plate-forme est en effet une **opportunité de désenclavement et de développement économique pour ce territoire du nord-est du département**.

Aujourd'hui, le processus avance et la définition du projet et de la zone d'aménagement progresse à grands pas ! Il apparaît maintenant judicieux de **se prononcer sur la création d'un syndicat mixte associant la communauté de communes et le Conseil général du Morbihan**.

Cette structure permettra notamment de **réaliser et financer les acquisitions foncières et les programmes de travaux d'aménagement, de commercialiser les terrains et d'assurer l'animation et l'accueil des entreprises**. Une étape qui devrait ainsi permettre au projet d'entrer rapidement dans sa phase opérationnelle.

Solidarités : achever l'organisation de nos compétences

Actions sociales, solidarités habitat et logement. Livre IV.

L'année 2010 sera l'année de la **réorganisation des services d'action sociale du Département**. Elle devra permettre de mieux structurer la direction qui a pour mission de coordonner et/ou d'apporter des compétences « support » aux différents services répartis sur le territoire.

Il s'agira également de **rendre plus cohérent le découpage territorial** en faisant **coïncider les Unités Territoriales d'Action Sociale avec les territoires des intercommunalités** par exemple. Cette réorganisation devrait aboutir à une **efficacité accrue dans l'ensemble de nos compétences** (insertion, action sociale, aide sociale à l'enfance). Parallèlement, les enjeux majeurs de 2010 concerneront la **finalisation des schémas de l'enfance et de la jeunesse ainsi que celui pour les personnes âgées**.

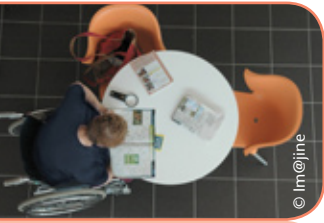
Le Conseil général est en effet un acteur de premier plan pour ce qui concerne **le secteur de l'enfance et de la jeunesse** : santé, protection maternelle et infantile, accueil du jeune enfant, protection de l'enfance en danger, insertion sociale et professionnelle, éducation, sport et activités socio-éducatives.... L'élaboration du schéma départemental de la petite enfance sera l'occasion de **définir clairement les orientations** du département et de **structurer l'ensemble des ces actions** dans ce secteur.

Dans le domaine de **l'insertion**, le principal chantier concerne **l'achèvement et la consolidation de la réorganisation du dispositif d'insertion professionnelle** mis en place lors de la généralisation du rSa. Le travail de coordination mené avec l'ensemble des partenaires de l'emploi et de la formation devra également être poursuivi afin d'améliorer nos performances dans la gestion de ce dispositif, dont l'enjeu est majeur dans les politiques d'insertion.

L'élaboration et la mise en œuvre du nouveau schéma gérontologique (2010-2013), document qui transcrit les **orientations en faveur des personnes âgées**, sera également un des enjeux majeurs de 2010. Ce schéma sera essentiel compte tenu de la démographie du Morbihan et des défis qu'elle porte, et qui ont été mis en évidence comme des enjeux du développement durable. Ce schéma devra notamment **tenir compte de la demande des personnes âgées de rester à domicile le plus longtemps possible**, de la nécessité **d'organiser et de financer les prestations à domicile**, et de **généraliser le nouveau dispositif relatif à l'accueil temporaire**.

Enfin, le schéma départemental du **handicap** (2008 – 2012), document qui guide l'action de l'Etat et du département pour les années à venir, **continuera d'être mis en œuvre**.





Jeunesse, insertion, personnes âgées, compensation du handicap, **autant de politiques de solidarité dont la bonne gestion conditionne les équilibres financiers à venir.**

En effet, en période de crise et de difficulté de l'emploi, ce budget, en augmentation de 6,7% – alors que les recettes globales baissent de 0,8% –, doit être optimisé et rendu le plus efficace possible pour les Morbihanais en situation difficile.



Expérimentation sur la jeunesse : en route avec Martin Hirsch !

Rappelons que, **sur proposition de Martin Hirsch, Haut-commissaire à la Jeunesse**, le Président du Conseil général a accepté le **principe de participation à une expérimentation sur le devenir des jeunes** ne bénéficiant d'aucune prise en charge.

Ainsi, dans le cadre du pacte territorial d'insertion, un volet poursuivra l'objectif de **lever les risques de rupture sociale des jeunes de 16 à 24 ans**, c'est-à-dire de sortie du système scolaire (collège ou lycée) sans qualification. Il s'attachera aussi à **apporter des réponses aux jeunes sans prise en charge afin d'accélérer leur entrée dans l'emploi.**

Cette expérimentation se fera en partenariat avec Pôle Emploi, le Conseil Régional, sur le plan de la formation professionnelle notamment, et sera conduite dans un premier temps avec deux missions locales du département.

Il s'agira de **privilégier et de valoriser l'implication des jeunes en tant qu'acteurs responsables** mais également de **les accompagner vers l'autonomie.**